DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18 - DENOMINATION DU SQUARE DE LA RUE GAMBETTA -

Monsieur le Maire précise qu'il est prévu une cérémonie pour commémorer la date anniversaire du décès d'Armand LANOUX à laquelle s'associeront des Membres de l'Acédémie Française et de l'Académie GONCOURT.

C'est en raison de la date de cet anniversaire qu'il a été indispensable de prendre avant le présent Conseil les mesures nécessaires à la préparation de cette cérémonie afin de lui donner tout l'éclat nécessaire.

Le Conseil Municipal,

Décide de donner le nom d'Armand LANOUX, écrivain Chellois, Membre de l'Acédémie Goncourt, au Square de la Rue Gambetta à CHELLES.

Monsieur CORNILLEAU, Conseiller Municipal, vote contre, tous les autres votent pour, la décision est adoptée.

RÉCÉPISSÉ DE DÉLIBÉRATION
28 Mars 1984 AFF COM
SOUS-PRÉFECTURE DE MEAUX
Affiché le 7 Mars 1984

N° 19 - HALTE-GARDERIE - Tarif spécial pour Assistantes maternelles suivant des stages organisés par la C.A.F. -

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 30 septembre 1983 qui a fixé les tarifs de la Halte-Garderie de la rue Gambetta,

Décide d'appliquer aux Assistantes maternelles qui assistent aux réunions de formations organisées par la C.A.F. et laissent leurs nourrissons à la Halte-Garderie un tarif spécial de 4 F. par enfant au lieu de 6 F.

Précise que la présente délibération prend effet à compter de ce jour.

RÉCÉPISSÉ DE DÉLIBÉRATION
20 Mars 1984 AFF COM
SOUS-PRÉFECTURE DE MEAUX
Affiché le 7 Mars 1984

N° 20 - RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS - AUTORISATION A DEFENDRE -

Le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à défendre l'instance engagée devant le Tribunal de Grande Instance de PARIS par la famille de l'enfant SANTOS CORREIA, victime d'un accident mortel à la piscine municipale, le 14 mai 1982, pour règlement de dommages et intérêts.

Autorise Monsieur le Maire à se faire assister par l'avocat désigné par la Compagnie d'assurances de la Ville Maître DE MONTJOIE.

Dit que la Compagnie d'assurances de la Ville prendra en charge le montant des honoraires de cet avocat.

RÉCÉPISSÉ DE DÉLIBÉRATION
19 Mars 1984 AFF COM
SOUS-PRÉFECTURE DE MEAUX

Berger-Levrault, Nancy - 20323

./...